

ÉTIQUETER SES PRODUITS ALIMENTAIRES

1 jour - 7 heures

OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

- Répondre à l'obligation d'information du consommateur conformément au règlement INCO n°1169/2011.
- Respecter la réglementation en matière d'étiquetage des produits alimentaires
- Evaluer le risque en matière d'allergène
- Comprendre la déclaration nutritionnelle

PROGRAMME

- Règlement INCO
- Produits préemballés/non préemballés - mentions obligatoires
- Allergènes
- La déclaration nutritionnelle - calcul des valeurs nutritionnelles
- Allégations - autres mentions, labels et marques

Pour optimiser votre formation, venir avec vos documents (étiquettes produits, listes allergènes...)

MATÉRIEL ET MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation sur site ou en classe virtuelle
- Vidéoprojecteur
- Supports pédagogiques
- Exercices pratiques

FORMATEUR

Formateur du réseau des CMA, diplômé, expérimenté en hygiène alimentaire

Expérience en conseil des TPE

Coordonnées transmises lors de la convocation ou sur demande

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation des acquis par le formateur à l'issue de la formation

ACCESSIBILITÉ

Le service adaptera la prestation et vous orientera si nécessaire.

2 Référents Handicap sont à votre disposition à la CMA Isère.

Nous contacter au 04 76 70 82 09

LES

- Formation adaptée aux entreprises artisanales de l'alimentation
- Exemples pratiques et concrets
- Taux de satisfaction :
Plus d'info [ICI](#)
Site CMA Auvergne-Rhône-Alpes

PUBLIC

- Chef d'entreprise artisanale
- Conjoint (collaborateur, associé)
- Salarié
- Porteur de projet
- Demandeur d'emploi

PRÉREQUIS

Aucun

LIEU

Grenoble ou Vienne

DATES / HORAIRES

Cf. planning

TARIF

210 € nets de taxe

Prise en charge possible selon votre statut (artisan, salarié, conjoint).

Nous contacter

DÉLAI D'ACCÈS

Aux dates indiquées, si le seuil de 6 stagiaires est atteint

CONTACT

Service Formation Continue

04 76 70 82 09

formation.isere@cma-auvergnerrhonealpes.fr

Siret : 130 027 956 00015

Enregistré sous le numéro 84691788769.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.